

En 25 ans, les Français ont doublé leur mise

Danielle Besson, division Synthèse des biens et services, Insee

Depuis 1976, date de la création du Loto national, les Français ont été de plus en plus attirés par les jeux de hasard et d'argent. Leurs dépenses nettes des gains ont atteint 7,8 milliards d'euros en 2003 soit 130 euros par habitant et la part de budget qu'ils y ont consacrée a doublé pour atteindre 0,9 % en 2003. L'offre des jeux de hasard et d'argent s'est en effet considérablement diversifiée, stimulant les dépenses.

En 1976, les dépenses en jeux de hasard étaient essentiellement des paris sur les courses de chevaux. Ces enjeux se sont maintenus, mais d'autres formes de jeux de hasard ont été beaucoup plus dynamiques. À partir de 1988, la progression spectaculaire des machines à sous a stimulé les dépenses dans les casinos. Ensuite, dès 1991, le succès des jeux instantanés a créé une nouvelle dynamique pour les jeux de tirage et grattage. Ces jeux instantanés ont remplacé les loteries et ont même plus de succès que les lotos depuis 1993.

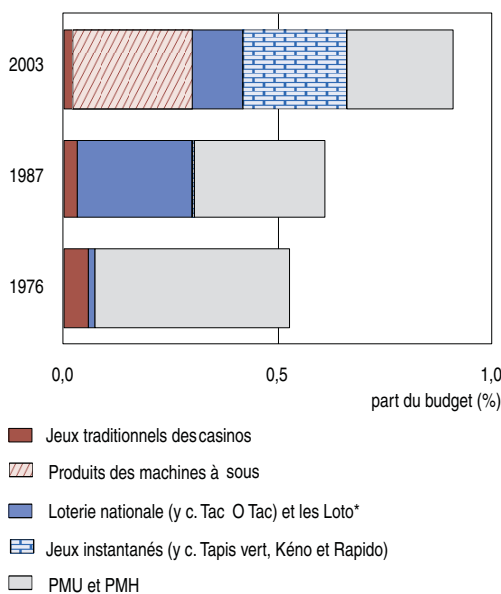
Cependant, même si leur penchant pour le jeu a progressé, les Français restent un peu au-dessous de la moyenne en tant que joueurs en Europe.

En 2003, la part de budget que les ménages consacrent aux jeux de hasard et d'argent est à peine inférieure à celle des livres, journaux et périodiques (0,9 % contre 1 %). Les « jeux de hasard et d'argent » désignent principalement les paris sur les courses de chevaux, les jeux dans les casinos ainsi que les jeux avec tirage (Loto) et les jeux instantanés avec grattage (*graphique 1*). En 2003, les dépenses des ménages en jeux se sont élevées à 7,8 milliards d'euros en valeur soit 130 euros par habitant (*définitions*) et beaucoup plus par joueur. Ces dépenses correspondent, en termes de

comptabilité nationale, à la différence entre les sommes engagées et les sommes encaissées (*définitions*), c'est ce que les ménages perdent au jeu ; c'est aussi la « commission » toutes taxes comprises que l'organisateur retire des jeux (prélèvements fiscaux plus marge brute). Si l'on tenait compte des dépenses brutes et non pas des valeurs corrigées des gains - très concentrés -, les dépenses seraient quatre fois plus importantes, soit environ 32 milliards d'euros.

Depuis 1976, les dépenses en jeux, nettes des gains, se sont accrues de 3,1 % par an en moyenne et en volume, c'est-à-dire en valeur neutralisée de l'inflation (*sources*). Ce rythme est supérieur à celui de l'ensemble des dépenses de consommation (+ 2,0 %). L'offre de jeux de hasard s'est considérablement élargie, suscitant une nouvelle demande ou répondant à une demande latente. Là où on a le moins innové, les dépenses n'ont progressé qu'au rythme de l'inflation (courses de chevaux).

① Progression des loteries et machines à sous



* y c. Loto foot et Superloto

Source : Comptes nationaux, Insee

INSEE
PREMIERE

Les loteries et machines à sous ont devancé le PMU

Les dépenses en jeux de loteries, lotos et jeux instantanés, nettes de leurs gains, se sont fortement accrues d'abord avec la création du Loto National en 1976, puis du Tac O Tac en 1984, du Millionnaire en 1991 et enfin du Rapido en 1999 (*définitions*). Sur cette période, elles ont progressé de 11,4 % par an en moyenne et en volume (*définitions*), atteignant 0,36 % du budget des ménages en 2003 (*graphique 2*). Le taux de prélèvements (*définitions*) de la Française des Jeux avoisinait 40 % à cette date ; autrement dit, 60 % des enjeux étaient redistribués aux ménages.

Les casinos se sont aussi beaucoup développés. D'abord limitée aux stations balnéaires et thermales, leur

implantation a été autorisée en 1988 dans les villes de plus de 500 000 habitants et près de Paris. Entre 1976 et 2003, les dépenses de jeux dans les casinos ont progressé de façon soutenue : + 8,5 % par an en volume et leur part de budget a été multipliée par cinq. En 2003, le taux de prélèvements était d'environ 15 %.

Au contraire, la part du budget que les ménages ont consacrée aux paris sur les courses de chevaux a diminué quasiment de moitié depuis 1976, avec des dépenses pratiquement stables en volume (*définitions*). En 2003, environ 30 % des enjeux étaient prélevés. Jusqu'en 1991, les dépenses effectuées aux Paris mutuels restaient supérieures à celles consacrées à la Française des Jeux. L'arrivée du Millionnaire a renversé cette hiérarchie.

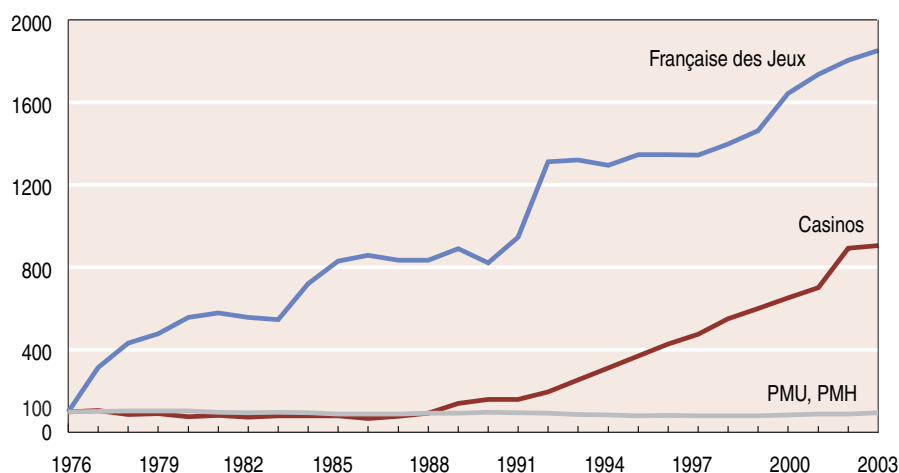
Les jeux instantanés remplacent les loteries et sont préférés aux lotos

Depuis la création du Loto National en 1976, les jeux de loteries, lotos et jeux instantanés se sont considérablement diversifiés et leur structure s'est profondément modifiée. Dès leur apparition en 1987, les dépenses en jeux instantanés ont très vivement progressé jusqu'en 1993, puis ont continué au rythme de 6 % par an en moyenne et en volume de 1993 à 2003. Dès le début, ces jeux ont remporté un franc succès, d'abord avec la création du Tapis vert en 1987 puis du Millionnaire en 1991. Après les arrivées du Kéno et du second Tac O Tac (*définitions*) en 1993 puis du Rapido, les dépenses de jeux instantanés ont atteint 0,24 % du budget des ménages en 2003 (*graphique 3*) remplaçant en partie les jeux de lotos et faisant disparaître la Loterie nationale en 1990 puis le premier Tac O Tac en février 1993.

De 1976 à 1986, les dépenses consacrées aux lotos (Loto national, Loto foot et Superloto) avaient fortement augmenté (+ 45,2 % par an en moyenne et en volume). Elles ont ensuite diminué jusqu'en 2003.

② Évolution des dépenses brutes des ménages

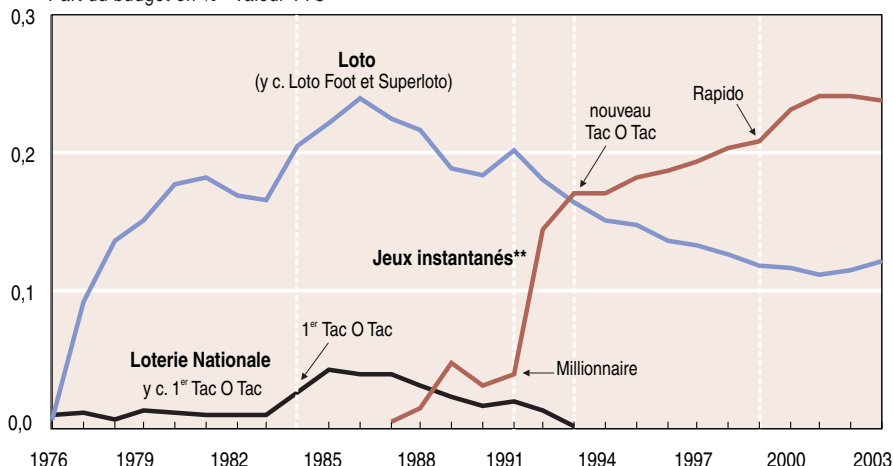
Indice de volume base 100 en 1976



Source : Comptes nationaux, Insee

③ Dépenses effectuées* auprès de la Française des Jeux

Part du budget en % - valeur TTC



* Dépenses des ménages, nettes de leurs gains

** y compris Tapis vert, Kéno, rapido et 2^e Tac O Tac

Source : Comptes nationaux, Insee

Dates de création des différents jeux

1933 : création de la Loterie nationale, gérée par l'État ; suppression en 1990.

1976 : lancement du Loto national.

1978 : création de la Française des Jeux, sous sa forme actuelle.

1979 : l'État prend le contrôle du Loto avec la Société de la Loterie nationale et du Loto national qui devient France Loto en 1989 et La Française des Jeux en 1991.

1984 : création du Tac O Tac, deuxième type de loterie avec une partie « grattage » et une partie tirage.

1993 : suppression de ce Tac O Tac et création d'un nouveau Tac O Tac purement jeu instantané

1999 : création du Rapido (le joueur choisit la mise par tirage et le nombre de tirages souhaités)

Paris sur les courses de chevaux :

1954 : apparition du Tiercé

1968 : premiers paris par téléphone

1976 : création du Quarté

1986 : création du Quarté +

1989 : naissance du Quinté + qui relaie le tiercé

1993 : création du 2 sur 4

2001 : création du Multi

Au total, en 2003, les dépenses nettes des gains engagées auprès de La Française des Jeux étaient de 51 euros par habitant dont deux tiers concernaient les jeux instantanés et un tiers les lotos et loteries.

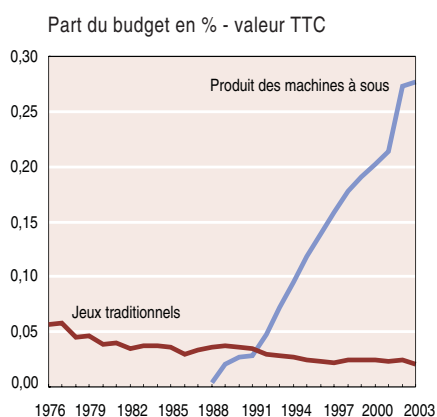
Les machines à sous ont supplanté les jeux traditionnels dans les casinos

La progression des jeux dans les casinos est due au développement des machines à sous (*définitions*). Depuis 1988, les casinos sont autorisés - et seuls autorisés - à posséder des machines à sous dont le nombre a été multiplié par 7,6 pour atteindre plus de 16 000 en 2003. La croissance fulgurante des dépenses dans ces machines a été de 36,8 % par an en moyenne et en volume. Elles atteignent 2,3 milliards d'euros en 2003.

La progression spectaculaire des dépenses des ménages s'est faite immédiatement après l'apparition des premières machines à sous : les dépenses dans les casinos - y compris les jeux traditionnels - ont crû de 16,5 % par an en volume de 1988 à 2003 (*graphique 4*). En valeur, elles ont été multipliées par plus de 13 et ont atteint un total de 2,5 milliards d'euros en 2003, soit une dépense presque égale à celle de la Française des Jeux. Avant l'arrivée des appareils automatiques, les dépenses dans les casinos diminuaient et le nombre de casinos s'était réduit : on en comptait 155 en 1969, ils sont au nombre de 180 en 2003.

L'expansion des machines à sous s'est faite au détriment des jeux traditionnels :

④ Dépenses effectuées* dans les casinos



* Dépenses des ménages, nettes de leurs gains
Source : Comptes nationaux, Insee

jeux de dés, de roues et de cartes. En 2003, les dépenses nettes des gains dans les machines à sous ont constitué 93 % de la dépense des ménages dans les casinos, les 7 % restant allant aux jeux traditionnels. En 1988, les parts étaient exactement inverses. En 2003, les jeux traditionnels ne représentent plus que 181 millions d'euros de la dépense des ménages dans les casinos.

Les enjeux au PMU ont faiblement augmenté

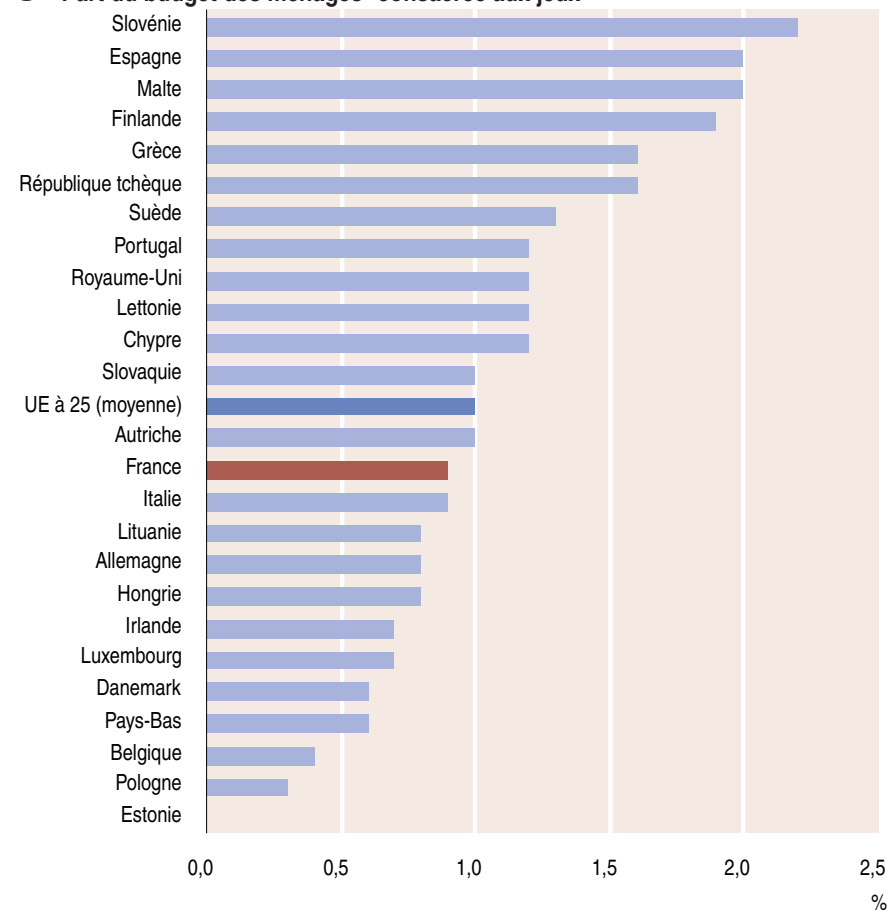
Le Pari Mutuel Urbain (PMU) collecte les paris sur les courses de chevaux hors des lieux où elles se tiennent (cafés, brasseries, boutiques spécialisées...). Il se distingue du Pari Mutuel sur l'Hippodrome (PMH) qui collecte les enjeux sur les champs de courses. En 1976, les ménages ne jouaient presque exclusivement qu'aux courses. De 1976 à 2003, leurs dépenses de PMU, nettes des gains, ont progressé en moyenne de 0,3 % par an en volume tandis qu'elles

diminuaient de 5,7 % par an sur l'hippodrome. Auparavant, de 1960 à 1976, les dépenses dans les PMU avaient crû de manière soutenue de 8,4 % par an en volume, avec le succès du Tiercé. Depuis 1976, la part du Tiercé s'est stabilisée sur un champ un peu élargi, les nouveaux paris grand public tels que quarté (+), quinté (+), 2 sur 4 complètent de plus en plus le tiercé. Depuis 1999, les paris Simple, Couplé, Trio et Multi proposés sur les courses PMU ainsi que le déploiement de nouveaux systèmes d'informatisation ont contribué à relever un peu le niveau de ces dépenses. En 2003, seulement 3 % des dépenses liées aux paris sur les courses de chevaux ont eu lieu dans les hippodromes contre 15 % en 1976.

Les ménages défavorisés jouent davantage

En 2001, 21 % des ménages ont joué dans les casinos, aux courses ou à la Française des Jeux (*sources*). Un ménage joueur sur trois était ouvrier (un

⑤ Part du budget des ménages* consacrée aux jeux



* Le coefficient budgétaire est le rapport de la dépense en jeux de hasard et d'argent à la dépense totale de consommation des ménages
Sources : Comptes nationaux, Insee et Eurostat

sur cinq dans la population) et 31 % habitaient la région Nord - Pas-de-Calais (6 % des ménages de France). En moyenne, chacun de ces ménages a joué 1,3 % de son revenu disponible annuel. Un ménage joueur sur sept avait un revenu annuel inférieur à 7 500 euros et a dépensé 2,6 % de ce revenu dans les jeux. La même année, le revenu annuel moyen par ménage atteignait 27 500 euros.

En 1988, l'enquête Loisirs permettait de mieux appréhender le profil des joueurs selon la variété des jeux de hasard et d'argent pratiqués : ainsi, il y a 15 ans, 36 % des plus de 14 ans pratiquaient les jeux de loterie et de grattage, certes encore balbutiants et 13 % les paris sur les courses de chevaux. La pratique des loteries paraissait peu sensible à l'âge, au revenu et à la catégorie sociale. Au contraire, les paris sur les courses (PMU - PMH) attireraient surtout des ouvriers (40 % des parieurs) et très peu de diplômés de niveau bac ou plus (10 % des parieurs).

Les Français ne sont pas les plus joueurs d'Europe

Même si la part de budget que les ménages français consacrent aux jeux de hasard et d'argent a presque doublé en 27 ans, les Français ne sont pas les plus joueurs d'Europe (*graphique 5*). Avec 0,9 % de leur budget consacré aux jeux, ils se situent même légèrement en dessous de la moyenne de l'Europe des 25, qui atteint 1 % en 2003 avec les mêmes conventions de dépenses nettes des gains. En Slovénie, mais aussi en Espagne, en Grèce, au Portugal et au Royaume-Uni, les ménages sont bien plus joueurs, en termes de part des dépenses nettes consacrées aux jeux. Les dépenses des ménages italiens sont comparables à celles des français. En

revanche, celles des Allemands, des Luxembourgeois, des Belges, des Polonais et surtout des Estoniens sont beaucoup plus modérées. Comme on le remarque dans le cas de la France, l'offre de jeux et la réglementation, étroitement contrôlées par l'État, jouent sans doute un rôle important dans le développement des dépenses dans les pays de l'Union. Le chiffre de 130 euros par habitant en 2003 est nettement supérieur à celui de l'enquête « Budget des familles en 2001 » (73 euros) ; mais ce dernier ne comprend pas les dépenses dans les casinos. Par ailleurs, il est déclaré par les ménages, qui le sous-estiment sans doute un peu.

Sources

Données issues de la Comptabilité nationale, chiffres 2003 concernant la consommation des ménages (*bibliographie*), de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, du Ministère de l'Agriculture (sous-direction du cheval), du PMU et de la Française des Jeux, d'Eurostat pour les autres pays.

Enquête Budget des Familles 2001.

Valeur et volume : dans l'ensemble du texte, les parts sont exprimées en valeur, sauf indication contraire.

Les volumes des enjeux sont calculés en déflétant la valeur des enjeux de l'année courante par l'indice des prix de la dépense des ménages. L'évolution de la dépense des ménages en volume est alors assimilée à celle des enjeux en volume.

Définitions

Les dépenses en jeux de hasard et d'argent comprennent :

les dépenses effectuées auprès de la Française des Jeux en :

- jeux de loterie : Loterie nationale, premier Tac O Tac

- lotos : Loto national, Loto 6/49, Loto7, Superloto, Joker, Loto sportif, Loto foot matches, Matches européens, Duo foot, Match du jour/ bookmatches

- jeux instantanés : Millionnaire, Tapis vert, Kéno, Rapido et second Tac O Tac

les dépenses dans les casinos en :

- jeux traditionnels

- machines à sous

les dépenses concernant les paris sur les courses de chevaux au :

- Pari mutuel urbain (PMU)

- Pari mutuel sur l'hippodrome (PMH)

Elles incluent les dépenses des non-résidents sur le territoire.

Cette étude ne comprend pas les machines à sous clandestines, les cercles de jeux, les tombolas associatives.

La dépense des ménages est ici la différence entre les sommes engagées (enjeux) et les sommes encaissées (gains), autrement dit les pertes. Elle comprend les prélèvements fiscaux et la marge brute des organisateurs de jeux.

Pour les jeux de la Française des Jeux, la dépense des ménages est la différence entre les sommes engagées et les sommes encaissées.

Pour les casinos, elle est assimilée au produit brut réalisé par l'ensemble des casinos après redistribution des gains aux joueurs. Pour les paris sur les courses, elle est estimée à 30 % des sommes brutes engagées.

Le taux de prélèvements est le rapport de la dépense des ménages nette des gains au montant des enjeux ou total des sommes engagées.

Bibliographie

« La consommation des ménages en 2003 », *Insee Résultats Société* n° 32 (cédérom inclus), août 2004.

« Le budget des Familles en 2001 », *Insee Résultats Société* n° 29, avril 2004 ».

« 40 ans de services culturels et récréatifs : la télévision détrône le stade et le cinéma », *Insee Première* n° 983, août 2004.

« Les jeux de hasard et d'argent en France : l'État croupier, le Parlement croupion ? » Rapport du Sénateur François Trucy 2001/2002 n° 223.

PMU : rapports financier et d'activité annuelle du PMU, *site Internet* www.pmu.fr ; Française des Jeux : rapports financier et d'activité annuelle de La Française des Jeux, *site Internet* www.fdjeux.com.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp#formulaire>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2005

Abonnement annuel = 70 € (France) 87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Michel Charpin
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : R. Baktavatsalou,
C. Benveniste, C. Dulon,
A.-C. Morin
Maquette : PT
Code Sage IP051016
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2005

